ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 19737

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la réalisation du TGV Sud-Est. Elle lui demande de bien vouloir l'informer de l'avancée des travaux d'aménagement de cette nouvelle ligne de TGV.

Texte de la réponse

Le TGV Méditerranée, première phase du TGV Sud européen, a été déclaré d'utilité publique en mai 1994. Les travaux de génie civil, engagés en 1995, sont dès aujourd'hui réalisés à près de 80 % entre Valence, Nîmes et Marseille. L'année 1998 a vu le percement de deux grands tunnels de la ligne, le tunnel de Marseille et le tunnel de Tartaiguilles (Drôme). La plupart des autres grands ouvrages d'art sont également achevés : la tranchée couverte d'Avignon, le viaduc de la Grenette (Drôme), trois viaducs sur la Durance, les viaducs de Ventabren, de l'Arc et de la Touloubre (Bouches-du-Rhône), le viaduc de Mornas et celui de Mondragon. Les ouvrages de franchissement du Rhône au sud d'Avignon et au droit de Roquemaure devraient s'achever au cours du premier semestre de 1999. Dès le mois de mai 1999, débutera la pose des équipements ferroviaires proprement dits, voies, caténaires, signalisation et alimentation électrique. Ces travaux, financés par Réseau ferré de France (RFF), auquel l'Etat a alloué pour ce faire une subvention de 2,4 milliards de francs permettront la mise en service de la ligne en juin 2001. L'ensemble des liaisons ferroviaires du Languedoc-Roussillon avec le nord de la France bénéficiera alors d'un gain de temps d'environ une heure : Montpellier et Marseille seront alors à trois heures de Paris. En ce qui concerne la section internationale du TGV Sud européen, le ministre a rappelé, lors de sa conférence de presse du 8 février 1999 consacrée aux perspectives d'investissements ferroviaires à l'horizon 2010, que la Commission intergouvernementale franco-espagnole chargée d'en préparer la réalisation avait engagé ses travaux en décembre 1998, au lendemain du Sommet de La Rochelle. Ses conclusions doivent permettre, en accord avec nos partenaires espagnols, de démarrer le plus rapidement possible les travaux, en vue d'une mise en service du tronçon Perpignan-Barcelone à l'horizon prévu. Le ministre a également rendu publiques les propositions que lui ont présentées les deux établissements RFF et SNCF concernant les contournements ferroviaires TGV et fret de Nîmes et de Montpellier. Ces propositions nourriront les débats qui vont s'engager avec les collectivités concernées tant pour l'élaboration des schémas de services qu'en termes de programmation pour la période des prochains contrats de plan. La réalisation du tronçon compris entre le Sud de Montpellier et Perpignan devra s'intégrer ensuite dans le cadre d'une nécessaire programmation d'ensemble des grands projets ferroviaires nationaux, notamment en matière de financement, qui devra hiérarchiser les priorités en tenant le plus grand compte des conditions locales de saturation du réseau. Afin de préparer les décisions concernant ce tronçon, il convient, en premier lieu, d'avoir l'assurance que la solution actuellement envisagée répond bien aux besoins des voyageurs, mais également à ceux des circulations de fret, à moyen et à plus long terme, de l'axe ferroviaire languedocien vers l'Espagne. Le ministre a demandé à RFF d'apporter rapidement les réponses nécessaires sur ce point, afin, dans un premier temps, d'éclairer les décisions adéquates en matière de maîtrise foncière.

Données clés

Auteur : Mme Christine Lazerges
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19737
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5378
Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2869